NOTE D'INFORMATION

CFG RENDEMENT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22196 en date du 23/12/2022.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★ AMMC

01/3 JC M.Z

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **Madame Sofia SKIREDJ** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

M.Z

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CFG RENDEMENT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000035792**
- Date et référence de l'agrément : **27/11/2020, GP20179**
- Date de création : **17/07/1996**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CFG Gestion**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK** sis à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** et représenté par **M. Mohamed Younes Benjelloun**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
CFG Bank	Réseau bancaire CFG Bank
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **MOHAMED HDID**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

M.Z

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations (OMLT).**
- Sensibilité min : **2 (incluse).**
- Sensibilité max : **6 (exclue).**
- Indice de référence : **CFG BONDS COURT TERME calculé par CFG Marchés.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement obligataire qui procure, sur un horizon de 2 ans minimum, une rentabilité dupliquant son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, dans la limite de 10%, tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 De plus, l'univers d'investissement du fonds est composé des instruments financiers suivants :

 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Obligations ;**
 - **Actions cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres d'OPCVM ;**
 - **Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;**
 - **Dépôts à terme.**

 Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **deux ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc * Autorité marocaine du Marché des Capitaux *

M.Z

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/08/1996.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, tous les jours ouvrés ou si celui-ci est férié le jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP et auprès du réseau commercialisateur de CFG Bank. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion ou du réseau commercialisateur de CFG Bank, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11h pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

M.Z

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **3% maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **1,5% maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :

 - **Au maximum 1% hors taxe l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion et sont débités trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais Maroclear (trimestriels)	selon les conditions en vigueur
(2) Frais Maroclear (mensuels)	300 dhs HT
(3) Frais Dépositaire	0,04% HT
(4) Commissions AMMC	0,025% HT
(5) Frais Commissaire aux comptes	20 000 dhs HT annuel
Gestion financière, administrative et reporting	Frais de gestion -(1) -(2) -(3) -(4) -(5)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

M.Z